

Comment remédier à la dérive de société

L'oubli du *caractère d'ordre public* des charges locatives, sous couvert d'un « *ordre public de protection favorable au locataire* »¹, constitue l'exemple flagrant d'une dérive de société qui n'épargne pas même les juristes — avocats, magistrats — certes exposés à la pression criminelle de Charybde en Scylla

I. Le crime, manque d'équité — Art. 6 de la convention des droits de l'homme

Vont au plus court, en **mercenaires de la justice**, contre l'esprit du droit — experts en procédures judiciaires, certes, pour détourner le droit par tous mauvais moyens, tels qu'amalgames, intimidation, etc. — quand ils ne font pas corps avec les malfaiteurs, au service de trafics qu'ils seraient censés combattre par le droit.

1.1. L'alibi

Faire profession de défendre un client, plus que l'ordre public

1.2. Circonstances aggravantes

Négligent de **faire l'effort de chercher** et trouver des **circonstances atténuantes**, qui existent toujours, et permettent d'atténuer la déchéance, en embrassant une cause plus large, comme l'appel au **respect** de la clémence — et *a minima*, de la dignité humaine, comme certains y ont déjà voué leur vie.

II. Le correctif à envisager

Aujourd'hui, la cause à grandir pour le respect de la dignité humaine, est celle de l'école franche.

2.1. Promotion de l'école franche

Dénoncer le biais narratif d'un Cheval de Troie de l'éducation, caractérisé par le paradigme de « prépondérance française » contre le **droit galiléen** et la voie royale de **l'histoire du droit universel**.

2.2. Recommandation associée

L'ordre public se réfère aux dispositions du libre arbitre, figurées par une **courbe de Pareto** — voir ressource N° 420 — et elle est caractérisée par la recommandation de « **ne pas nier ce qui est juste** », à défaut de quoi on est « induit en erreur » et il n'y a plus « aucun avantage à aller où que ce soit. »

III. Situation initiale avant correctif

Nier ce qui est juste sous couvert de justice sociale, ne conduit qu'à fragiliser l'ordre public de Charybde en Scylla, par **collusion de l'université et de la rue**, au profit des malfaiteurs — phénomène de grande collusion — et au détriment de la vie sociale — phénomène de méta-collusion entre groupes sociaux.

3.1. Etat des lieux

Le droit est victime de faibles, qui s'en servent mal, mais aussi de malfaiteurs insatiables, qui s'en servent bien au lieu de le servir : faibles et affairistes, ou droits, nous sommes tous victimes du harcèlement du droit, car nous sommes **tous victimes de la perte de l'ordre public**.

3.2. Hommage à Charles Maurras (1868-1952)

A cet égard, je n'ai encore lu que quelques lignes de l'abondante biographie² disponible, mais déjà, je sais comme le dit Schopenhauer, que j'y trouverai sinon la vérité, du moins **ce que je cherche** à son service³ — pour apporter ma pierre à l'édifice là où l'intervention du droit est la plus nécessaire.

¹ L'appel expert, 22 août 2017

² Avec « plus de 10.000 articles publiés », Maurras « journaliste littéraire et politique le plus prolifique de son siècle », se présente comme le vecteur-directeur, sinon de l'ordre public, du moins, du courage d'oser « penser par soi-même ... après avoir étudié la pensée des autres » : ses écrits sont une ressource inépuisable pour qui a le courage de chercher en dehors des sentiers battus de l'ignorance et de la calomnie, la voie royale...

³ « Penser par soi-même ... après avoir étudié la pensée des autres » — André Vassort, Commandeur de l'Ordre National du Mérite. Propos recueilli en 1973 au Lycée Ferdinand Buisson de Voiron.